

*Au journal officiel vient d'être publié le 9 février l'arrêté fixant le nombre de postes ouverts aux concours de professeur·e·s des écoles : Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 22 janvier 2018, le nombre de postes à pourvoir au titre de l'année 2018 aux concours [...] de professeurs des écoles est fixé à 11 840. 11 840 en 2018, alors qu'il y en avait eu 13 001 en 2017. 1161 postes de moins : 10 %. Cette saignée aura un impact majeur dans les écoles, accentué par la politique de communication des 12 élèves par classe en CP/CE1 des REP et REP+ :*

- fermeture des petites écoles, en particulier en milieu rural, et fusions d'écoles;
- réduction des services de remplacement déjà exsangues ;
- extinction de tous les postes hors classe (maître·se·s surnuméraires, RASED, etc.) ;
- augmentation du nombre d'élèves par classes ;
- dégradation des conditions de travail des personnels ;
- détérioration des contextes d'apprentissage pour les élèves ;
- régressions sur les conditions pour assurer dignement l'inclusion scolaire de tou·te·s les élèves ;

Les académies les plus touchées par les baisses de recrutement sont avant tout des académies populaires, comme Rouen ou Montpellier dans lesquelles les recrutements sont divisés par deux. Cette répartition inégale des recrutements ne fera qu'accroître encore les inégalités entre les territoires. La rentrée prochaine se fera dans des conditions inacceptables si nous laissons faire. Dès cette année, les mesures de cartes scolaires consécutives à l'austérité budgétaire suscitent des mobilisations dans de nombreux départements. Elles doivent se poursuivre, s'amplifier, se généraliser. Nous devons agir dès maintenant pour stopper le démantèlement du service public. À tous les niveaux, le gouvernement mène une attaque d'ensemble contre les services publics et la fonction publique. **La fédération SUD éducation appelle les personnels à s'inscrire dans la construction de la grève unitaire du 22 mars, qui doit être un point d'appui pour la construction d'un mouvement de grève reconductible et de convergence des luttes.** [-10% de postes au concours dans le premier degré](#)

## Documents joints

[-10% de postes au concours dans le premier degré](#)